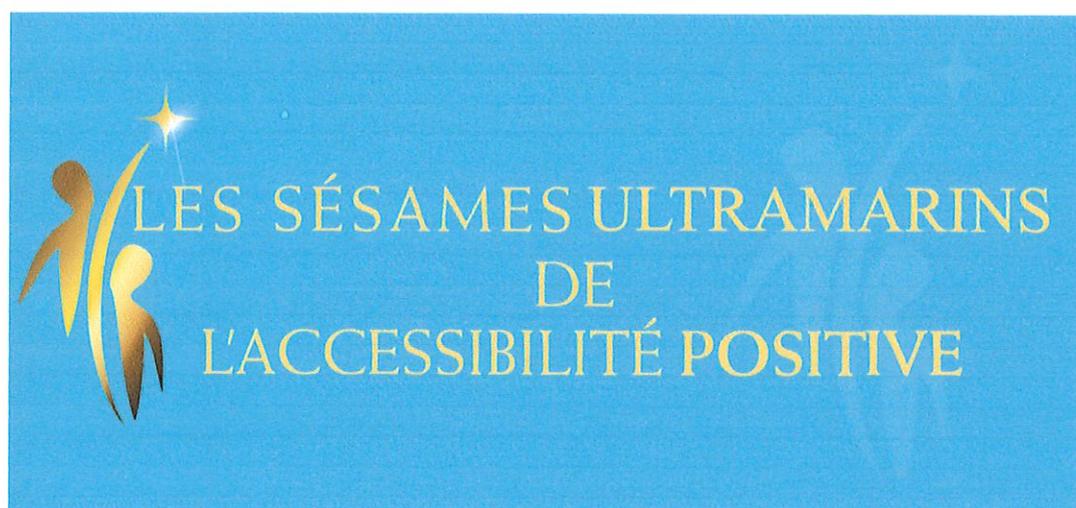
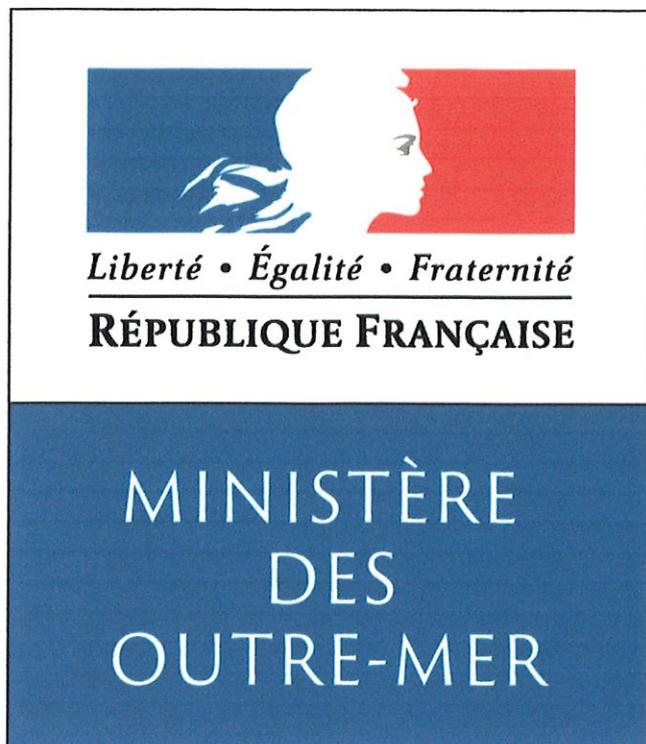


LES SESAMES DE L'ACCESSIBILITE POSITIVE



1er SESAMES ULTRAMARINS DE L'ACCESSIBILITE POSITIVE

PRENEZ DATE
CEREMONIE ET FINALE
24 NOVEMBRE 2018 en GUADELOUPE



Sous le haut Patronage
du
Ministère des Outre-
Mer

LES PREMIERS SOUTIENS



Brigitte THORIN

Déléguée Ministérielle à l'Accessibilité

Il ne s'agit ni d'un slogan, ni d'une simple promesse, mais d'un engagement ferme : garantir à chacun, quelle que soit sa situation de handicap, la possibilité de vivre dignement et d'exercer sans entraves tous les droits que confère la citoyenneté.

Ces droits, qui appartiennent à tous, doivent pouvoir être exercés par chacun, avec pour chaque type de difficulté rencontrée au quotidien, des réponses concrètes.

L'accessibilité dans la cité, l'accessibilité de la Cité constitue un véritable défi : celui de la citoyenneté et de l'autonomie des personnes handicapées dans leur vie de tous les jours.



Dominique GILLOT

Ancienne Sénatrice du Val d'Oise, Présidente du CNCPH
(Conseil National Consultatif des personnes handicapées)

Pendant de nombreuses années, les réponses au handicap ont été institutionnalisées dans le secteur médico-social, avec des solutions cloisonnées, sans nécessaire prise en compte des aspirations légitimes de la personne à vivre comme tout le monde, à être acteur de sa vie sociale, citoyenne, professionnelle.

Un changement d'état d'esprit s'opère dans la conception et la mise en œuvre des politiques sociales, autour des droits fondamentaux et du parcours de vie des personnes, dans tous les domaines.

L'accessibilité doit être envisagée globalement. En termes de qualité de vie, les personnes qui vivent avec un handicap doivent avoir accès à tout, à l'ensemble des droits, des biens, des services et des activités. Il faut agir à tous les niveaux pour permettre à chacun de mener la vie à laquelle il aspire, le plus autonome possible. Notre société doit bénéficier de tous les talents et de toutes les compétences, faire la place à la différence, la diversité, de manière bienveillante et solidaire dans le respect de la dignité et de l'utilité sociale de tous.





Appel à projet pour les 12 départements d'Outre-mer.

L'appel à projet concerne les 12 territoires d'Outre-mer, il est basé sur l'inspiration, l'expérimentation, la réalisation de projets innovants qui ont pour ambition de faire changer le regard de notre société sur le monde du handicap en mettant en avant la formidable opportunité sociétale et économique que représente sa prise en compte.

Il s'adresse à la fois aux collectivités publiques territoriales et à la Société civile au travers de porteurs de projets.

N'hésitez pas à candidater

LES SESAMES ULTRAMARINS DE L'ACCESSIBILITE POSITIVE

Rencontres – Idées – Partages - Actions

**Un temps de DEBATS,
La Finale des SESAMES ULTRAMARINS,
Un Diner de GALA**



Fort du succès des précédentes éditions des Sésames de l'Accessibilité Positive, à la Mairie de Paris, au Salon des Maires d'Ile-de-France et d'une présentation croissante de projets présentés sur scène chaque année, l'association Conseil National Handicap propose de mettre en place cet événement sur les départements d'Outre-mer avec une première édition qui se tiendrait en Guadeloupe dans un lieu symbolique.

L'appel à projet sur les 12 territoires d'Outre-mer serait basé sur l'inspiration, l'expérimentation, la réalisation de projets innovants qui ont pour ambition de faire changer le regard de notre société sur le monde du handicap en mettant en avant la formidable opportunité sociétale et économique que représente sa prise en compte.

Il s'adresse à la fois aux collectivités publiques territoriales et à la Société civile au travers de porteurs de projets.

OBJECTIF

Démontrer par l'échange de bonnes pratiques, l'opportunité sociétale et économique de la mise en Accessibilité de notre Société Française, même dans ses régions les plus éloignées.

A l'issue de cette manifestation en collaboration avec l'Association des Maires d'Ile-de-France il est envisagé de créer un parrainage entre une Ville Ultramarine et une Ville d'Ile-de-France

MOYENS D'ACTION

Un Appel à Projets, une Remise de Prix, un Grand Débat, Un Diner de Gala

CATEGORIES DE PRIX

3 Sésames pour leur dimension innovante seraient remis :

Un Sésame de BRONZE

Un Sésame d'ARGENT

Un Sésame d'OR



Il est également envisagé

Un SESAME de DIAMANT



Un SESAME Coup de Cœur « le Will Trophée »



L'ORGANISATION

Un comité d'organisation : Association Conseil National Handicap –Association des Maires d'Ile-de-France -Direction Ministérielle à l'Accessibilité – ADES Salons AutonomicFrance-

Un comité scientifique pour sélectionner les candidats aux Sésames

Un jury de scène pour sélectionner les lauréats.

Composé de 4 personnalités

AMIF

Un représentant du secrétariat Etat aux Personnes Handicapées

Un représentant de la société civile

Une personnalité médiatique

Les 9 candidats retenus seront dévoilés et exposeront en 5 minutes leur projet devant un jury, composé de personnalités et d'experts.

Après le passage des derniers candidats en lice, le jury dévoilera les lauréats des Sésames de l'Accessibilité Positive® ainsi que le Sésame d'Or.

Le Conseil Scientifique sélectionnera le Sésame de Diamant et le Coup de Cœur qui seront annoncés pendant la Cérémonie de remise.

UN LIEU

Un lieu marquant, un fort engagement National, la Résidence Départementale bas du Fort Gosier (Conseil Départemental).

UNE DATE

Le 24 Novembre 2018

LES PORTEURS DU PROJET

Paul JOLY

Architecte DPLG-Urbaniste, Expert Judiciaire, Président du CNH, Maire Adjoint à l'Accessibilité, au logement, à la Cité de Demain.

06 51 82 10 64

Initiateur, fondateur des Sésames de l'Accessibilité Positive, reconnu expert dans le domaine du handicap et de l'accessibilité, après plus de trente ans passés à étudier, échanger, expertiser, analyser, tenter de valoriser, d'innover, de solidariser, d'autonomiser et surtout de transmettre, Paul JOLY nous amène à proposer une nouvelle vision de l'accessibilité, totalement ancrée au concret, vision qui ne différencie pas arbitrairement mais qui promeut une partition citoyenne harmonieuse dans un univers tout simplement accessible à tous et pour tous, sans exclusive

Stéphane BEAUDET, Président de l'AMIF

Association des Maires d'Ile-de-France

Si la loi impose, elle ne donne pas toujours les moyens de développer les aménagements nécessaires pour intégrer les citoyens en situation de handicap. C'est pourquoi, depuis de nombreuses années, l'AMIF accompagne les Maires d'Ile-de-France dans la mise en œuvre de leurs obligations de service public, et ce, pour tous les citoyens. Elle souhaite faire connaître les bonnes pratiques développées par les élus locaux, celles qui fonctionnent et qui peuvent être reproduites ou dont on peut s'inspirer.

Jean-Raphaël NOTTON et Patrick LEBRAS

Médecins de formation, Directeurs Fondateurs du groupe Autonomic, leader français des salons professionnels et grand public consacrés au handicap, à la dépendance, et à l'accessibilité.

« Le monde du handicap n'est plus en marge de la société, ignoré voire caché, comme ce fut hélas le cas par le passé. Cette prise de conscience des devoirs de notre société à l'égard de celles et ceux qui souffrent d'un handicap, est un progrès social fondamental, même si elle est encore imparfaite. Depuis 1991, plus de 50 salons se sont tenus dans toute la France, à Paris, Lyon, Marseille, Toulouse, Rennes, Metz, Lille et Bordeaux »

Brigitte THORIN

Déléguée Ministérielle à l'Accessibilité

«L'accessibilité, ou plutôt, la mise en accessibilité requiert la mobilisation de la Nation toute entière, dans la durée et au-delà des clivages partisans pour bâtir une société chaque jour plus inclusive.

Il ne s'agit ni d'un slogan, ni d'une simple promesse, mais d'un engagement ferme : garantir à chacun, quelle que soit sa situation de handicap, la possibilité de vivre dignement et d'exercer sans entraves tous les droits que confère la citoyenneté. Ces droits, qui appartiennent à tous, doivent pouvoir être exercés par chacun, avec pour chaque type de difficulté rencontrée au quotidien, des réponses concrètes. »

Eric BROUSSILLON (Sociologue)

Stéphane HELENE (Psychologue clinicien)

Patrick GOB(Kodex, Handigwad.org)

Organisateurs du colloque du 20 et 21 novembre 2017 sous l'égide de l'URIOPSS Guadeloupe, l'UDE MEDEF Guadeloupe et le CNAM Paris. Colloque réalisé dans le cadre d'un parcours doctoral avec le CNAM de Paris.

Coordinateurs du Think Tank #leplusimportant pour les DROM, accompagnés par une équipe d'une vingtaine d'experts en lien avec le handicap (chercheurs, professeurs d'université, sociologues, mission handicap, psychologues, association d'entreprises Outre Mer, réseaux valorisation Tech Ultramarine. organismes d'accompagnement).

LES 1^{er} PARTENAIRES et SOUTIENS

La Direction Ministérielle à l'Accessibilité. DMA
Le Comité Consultatif des Personnes Handicapées. CNCPH
L'ACCDOM ,.....

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Consulter le site : <https://www.les-sesames-accessibilite-positive.fr>

EN OPTION

Organisation d'un dîner de gala pour faciliter rencontres et échanges après la Cérémonie.

APPEL A PROJETS

Les Sésames ULTRAMARINS de l'Accessibilité Positive®

L'association Conseil National Handicap (CNH) et ses partenaires lancent un appel à projet visant à sensibiliser le secteur public et le secteur privé à l'accessibilité, à mettre en oeuvre les bonnes pratiques et à promouvoir les innovations en termes d'accessibilité. L'objectif des « Sésames ULTRAMARINS de l'Accessibilité Positive® » est de récompenser toutes les collectivités territoriales, les institutions publiques et/ou privées, les entreprises publiques et/ou privées, les associations, les personnes morales, les personnes physiques qui ont mis en œuvre ou réalisé une démarche prenant en compte les difficultés du handicap dans tous les champs de l'humain et de l'ilien pour améliorer l'accessibilité des citoyens à tous les actes de la vie quotidienne.

Le handicap et l'accessibilité des enjeux prioritaires

Longtemps réduit aux seules personnes en fauteuil, le handicap concerne une réalité bien plus large et complexe ayant des origines multiples. En effet, il peut s'agir d'un handicap de naissance, provenant d'un accident de la vie, du vieillissement et de la dépendance. Il comprend toutes formes de pertes d'autonomie : visuelles, auditives, motrices, mentales, psychiques ou cognitives. La loi du 11 février 2005 a permis de poser une définition qui fait consensus en France et dans le reste du monde, en réaffirmant le « principe de l'accessibilité à tous pour tout » qui englobe l'accès au bâtiment, à l'information, à la communication et aux prestations. Cette définition du handicap s'inscrit dans le droit international, notamment dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies adoptée le 13 septembre 2006.

Le handicap peut s'aggraver ou être réduit selon l'environnement dans lequel la personne évolue. Un environnement qui n'est pas adapté, ne proposant aucun personnel sensibilisé accompagnant, risque d'accroître la déficience. Ainsi, pour répondre aux critères d'universalité portés par la loi du 11 février 2005, La Société doit travailler quotidiennement dans l'ensemble de ses projets sur cette question de l'accessibilité. Il s'agit de rendre accessible n'importe quel lieu, n'importe quel service ou prestation à n'importe qui en n'oubliant pas que l'accessibilité dépasse la pose de rampes dans les bâtiments publics et/ou privés.

La pratique montre que ce qui est un besoin pour certains peut devenir un confort pour les autres. Par exemple, tout le monde profite des portes plus larges et automatiques ou de la multiplication des canaux de communication pour faire passer des informations. Les rampes conçues pour fauteuils roulants sont empruntées par les personnes avec poussette, les personnes âgées... Enfin, une signalétique claire et visible peut bénéficier à l'ensemble des utilisateurs, notamment aux touristes et aux personnes étrangères. C'est cette vision positive que les Sésames souhaitent valoriser. D'autant plus que plus de 8 millions de personnes en France accompagnent quotidiennement un proche en situation de handicap, quel que soit son âge. Faciliter la vie des personnes handicapées, c'est donc améliorer le quotidien de ces 8

millions de Français.

Les lauréats :

Trois prix seront décernés aux candidats finalistes remportant l'appel à projets sélectionnés par le Comité Scientifique et après leur passage devant le Jury de Scène qui, par son vote, départagera les 3 lauréats. Les 3 prix sont : Le « Sésame d'OR de l'Accessibilité Positive® », le « Sésame d'ARGENT de l'Accessibilité Positive® » et le « Sésame de BRONZE de l'Accessibilité Positive® ».

Deux prix complémentaires seront remis et sélectionnés uniquement par le comité scientifique à savoir : Le Sésame de Diamant et le Will Trophée dit « coup de cœur ».

Déroulé :

Les candidats devront déposer un dossier par voie électronique en remplissant un formulaire en ligne **avant le 15 octobre 2018, 12h (heure de Paris)**. Après cette date, les dossiers seront examinés par un comité scientifique qui fera une présélection de 6 candidatures. Les 6 candidats retenus seront dévoilés et exposeront en 5 minutes leur projet devant le jury, composé d'experts, comprenant la présentation d'un support visuel vidéo obligatoire d'une durée de une minute maximum en support à leur présentation orale. Après le passage des derniers candidats en lice, le jury dévoilera les Lauréats des Sésames ULTRAMARINS de l'Accessibilité Positive® 2018.

Calendrier :

Lancement : 1^{er} Juin 2018

Clôture : 15 Octobre 2018 à 12h

Pré-sélection des candidats par le comité scientifique

Présentation des 6 candidats retenus devant le jury de scène suivi de la remise des prix : 24 Novembre 2018

Contact : sesamesaccessibilite@gmail.com

Lien pour le dépôt de candidature :

www.les-sesames-accessibilite-positive.fr

REGLEMENT

Article 1 : Organisation

L'Association Conseil National Handicap, organise avec le soutien de divers partenaires les Sésames ULTRAMARINS de « l'Accessibilité positive® ». Un comité scientifique d'instruction est constitué pour réaliser une pré-sélection des projets soumis par le secteur public et le secteur privé, pour sélectionner les finalistes ainsi qu'un Sésames de Diamant et le coup de cœur dénommé « Will trophée ».

Article 2 : Les Sésames ULTRAMARINS de l'Accessibilité positive® »

2.1. Les Sésames ULTRAMARINS de l'Accessibilité positive® seront décernés le 24 novembre 2018 en Guadeloupe pour cette première édition.

2.2. Les Sésames ULTRAMARINS de l'Accessibilité positive® ont pour objet de récompenser et de promouvoir les démarches, les initiatives, les innovations et les réalisations exemplaires ayant pour effet des changements de comportement et de culture en matière d'accessibilité au profit des personnes handicapées, âgées, à mobilité réduite.

Plus généralement il s'agit « *de faire converger notre regard sur le handicap et les valeurs éthiques et morales qui constituent notre culture, notre patrimoine et nos individualités pour concevoir et moderniser la vie ensemble* »

2.3. Peuvent concourir toutes les collectivités territoriales, les institutions publiques et/ou privées, les entreprises publiques et/ou privées, les associations, les personnes morales, les personnes physiques d'Outre-mer qui se seront portées candidates.

2.4. Le comité scientifique d'instruction en charge de la sélection des dossiers est présidé par Madame Muriel LARROUY de la Direction Départementale à l'Accessibilité et supervisé par Monsieur Paul JOLY, Président du CNH. Il est constitué de spécialistes du monde du handicap.

2.5. Les Sésames ULTRAMARINS de l'Accessibilité Positive® sont décernés à la suite de l'étude des dossiers reçus suite à l'appel à candidature par le Comité Scientifique d'instruction composé d'Experts, qui établira son classement en utilisant une grille d'évaluation multicritères et déterminera ainsi les 6 candidats finalistes aux Sésames d'OR, d'ARGENT et de BRONZE. Ensuite les finalistes défendront leur projet devant un jury de scène qui par son vote déterminera les 3 Lauréats aux SESAMES. Le Comité Scientifique sélectionnera également un Sésames de Diamant et un coup de cœur dénommé Will Trophée. Les décisions du Comité Scientifique et du Jury de Scène ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation et n'ont pas à être motivées.

2.6. Les catégories des Sésames ULTRAMARINS de l'Accessibilité Positive® sont :

2.6.1. Le Grand Prix de l'Accessibilité Positive dénommé : **SESAMES DE DIAMANT**

2.6.2. Le Prix de l'Accessibilité Positive dénommé : **SESAME D'OR**

2.6.3. Le Prix de l'Accessibilité Positive dénommé : **SESAME D'ARGENT**

2.6.4. Le Prix de l'Accessibilité Positive dénommé : **SESAME de BRONZE**

2.6.5. Le Prix coup de cœur dénommé : **Will Trophée**

2.6. Les candidats pourront fournir au comité scientifique d'instruction, qui transmettra aux membres du jury, tous les éléments souhaitables, tant en termes de documents visuels (Powerpoint, supports papiers, audio...) que d'indications chiffrées. Les documents jugés confidentiels par le candidat et destinés exclusivement au Comité scientifique devront être clairement identifiés et séparés du corps principal du dossier de candidature. Ces éléments devront faire l'objet d'une présentation synthétique non confidentielle à destination du comité scientifique d'instruction des candidatures.

Article 3 : Conditions de participation

3.1. Données concernant les participants

En application de la loi informatique et liberté du 6 janvier 1979 modifiée, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant auprès de l'organisateur.

3.2. Eléments d'information :

Le dossier d'information (règlement, calendrier, dossier de participation) est disponible sur le site internet des Sésames A+.

3.3. Candidature :

Le dossier de candidature est disponible à partir du 1^{er} juin 2018 sur :

www.les-sesames-accessibilite-positive.fr

Il est demandé aux candidats de relater une démarche. Il faut entendre par « démarche » une action, une réalisation, qui induit une dynamique commune dans l'optique de « l'Accessibilité Positive® » dans l'esprit de l'appel à candidature. Chaque candidat ne peut déposer qu'un dossier de candidature aux Sésames de « l'Accessibilité Positive ».

3.4. Les candidats s'engagent à fournir aux organisateurs un document visuel vidéo de 1 minute maximum, présentant brièvement leurs réalisations.

3.5. Date de clôture :

La date de clôture pour le dépôt des dossiers de candidatures est fixée au 15 octobre 2018 à 12h heure de Paris.

Article 4 : La remise des Sésames ULTRAMARINS de l'Accessibilité Positive

4.1. En déposant un dossier tout candidat s'engage à respecter le présent règlement et la décision du Comité Scientifique et du jury de scène.

4.2. L'ensemble des candidats s'engage à être présent lors de la cérémonie des Sésames ULTRAMARINS de l'Accessibilité Positive en GUADELOUPE pour l'édition 2018.

4.3. Les candidats sélectionnés pour participer à la finale seront dévoilés le 30 octobre 2018

sur le site des Sésames de l'accessibilité positive.

4.4. Tous les finalistes (6 finalistes) seront présentés lors de la cérémonie de remise des Sésames ULTRAMARINS de l'Accessibilité Positive®.

Un représentant de chaque finaliste sélectionné défendra sur scène, en 5 minutes maximum, son projet appuyé de leur vidéo de une minute. Le jury sera amené à poser des questions complémentaires aux participants (4 minutes maximum). A l'issue des auditions, le jury sélectionnera les 3 Lauréats aux SESAMES. Les nominés reviendront sur scène, avec leur équipe, pour recevoir leur SESAME.

Article 5 : Modalités d'organisation

Pour transmettre les candidatures, un formulaire en ligne doit être complété à l'adresse suivante :

www.les-sesames-accessibilite-positive.fr onglet : **CANDIDATER**

Le candidat doit respecter l'échéance fixée : son dossier doit parvenir en dernière échéance, le 15 octobre 2018 à 12h heure de Paris. Seuls les dossiers complets et rédigés sur le modèle informatique fourni, remis avant la date du 15 octobre 2018 à 12h seront instruits.

Pour toute question, contactez-nous : sesamesaccessibilite@gmail.com

LES DÉBATS



Michel REINETTE
Rédacteur en Chef France Télévision

Le 24 novembre 2018 dans le cadre majestueux de la Résidence Départementale du Gosier, le CNH organisera la première édition des Sésames ULTRAMARINS de l'Accessibilité Positive qui, outre le fait de récompenser les meilleures initiatives publiques et privées en matière d'accessibilité, ouvrira un grand débat animé par un journaliste de renom Michel REINETTE.

Participeront à ce débat des personnalités, acteurs du monde sociétal, reconnues pour la pertinence de leur pensée, la qualité de leur expertise, leur vision éthique et l'humanisme dont ils font preuve. Chacun dans son domaine de compétence se trouve, de près ou de façon périphérique, lié à la mise en accessibilité de notre pays. Le thème de réflexion qui leur sera proposé reposera sur cette interrogation légèrement provocatrice :

« L'Accessibilité : Sésame de la Cité de demain ? »

Afin d'enrichir au mieux le débat et compte tenu de l'expertise de chaque intervenant, nous nous poserons un certain nombre de questions susceptibles d'apporter des réponses concrètes exploitables. Nous chercherons à savoir par exemple :

Débat 1 : L'Îlien,

Aujourd'hui encore une personne handicapée est une personne en fauteuil roulant. La loi de 2005 en intégrant toutes les typologies de handicap et en prônant l'accessibilité partout et pour tous, a su aller il faut le reconnaître au-delà de ce regard caricatural. Mais cette loi en définissant des normes parfois impossibles à respecter, impose des contraintes sans proposer de véritables solutions. On se rend compte que personne ne connaît vraiment l'univers du handicap. La construction de la cité de demain qui verra la métropole couvrir plus de 80 % du territoire national, exige une formation, une pédagogie et une information exhaustives. *Ne faut-il pas s'efforcer d'associer l'humain et ses différences à l'urbain et ses exigences ?, dans un souci permanent d'harmonisation au bénéfice de chacun de nous : valide ou non valide. L'homme et son environnement sont-ils dissociables ?*

Débat 2 : L'humain

La construction harmonieuse de la cité de demain requiert de considérer chacun à la fois dans sa différence et faisant partie

intégrante de l'édifice. Cette vision exige de porter un regard de diversité sans discrimination de population : valides-non valides, personnes jeunes-personnes âgées. Dans une société où le syndrome de l'homme standard, versus humanoïde robotisé, ne cesse de progresser, il faut s'interroger sur le monde que l'on entend choisir pour demain. Cette interrogation pose le problème de la tolérance à l'égard de l'autre. *Jusqu'où suis-je prêt à aller pour l'intégrer ? Comment faire pour que l'homme à la fois consommateur et acteur puisse avoir accès à tout ? Cela revient-il, par exemple, à ne plus contraindre des entreprises à employer des personnes handicapées avec l'épée de Damoclès de la pénalité au-dessus de leur tête, mais plutôt de leur montrer combien en exploitant au mieux les capacités réelles de chacun, leur emploi devient une opportunité majeure pour elles ?*

Débat 3 : Le citoyen

Valides ou non valides nous avons tous un point commun : nous sommes tous des citoyens. Encore faut-il définir ce que l'on entend par le mot citoyen. Dans son acception actuelle, la citoyenneté est le fait pour une personne, pour une famille ou pour un groupe, d'être reconnu comme membre d'une cité nourrissant un projet commun auquel ils souhaitent prendre une part active. Dans l'antiquité le citoyen était celui qui justement jouissait du **droit de cité**, partant qui était admis dans un domaine déterminé. *Et si désormais être citoyen revenait à jouir intégralement de cette cité de demain sans discrimination valide-non valide, par la prise en compte de la différence dans ce qu'elle nous apporte et non plus dans ce que l'on croit qu'elle nous retire ? Et si être citoyen ce n'est pas plutôt privilégier telle ou telle posture pour survivre en se souvenant que l'homme invente en permanence et qu'ainsi il se régénère au bénéfice de sa propre survie ?*